



united nations educational, scientific and cultural organization
organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP
1, rue Miollis, 75732 Paris CEDEX 15

adresse postale : B.P.3.07 Paris
téléphone : national 01.45.68.10.00
international + (33.1) 45.68.10.00
télégrammes : UNESCO Paris
téléc : 204461 Paris
270602 Paris
téléfax : 01.45.67.16.90

référence : LA/DEP/2004/030

Objet : Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (Paris, 14 novembre 1970) - Ratification par le Paraguay

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 9 novembre 2004, le Paraguay a déposé auprès du Directeur général son instrument de ratification de la Convention susmentionnée.

Conformément aux dispositions de son article 21, la Convention entrera en vigueur à l'égard du Paraguay trois mois après le dépôt dudit instrument de ratification, c'est-à-dire le 9 février 2005.

La présente information vous est communiquée en application des dispositions de l'article 24 de la Convention.

À l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées